

Ce que vous devez savoir sur la QR-facture

Les QR-factures remplaceront progressivement tous les bulletins de versement (BVR) actuels. Le passage à cette nouvelle norme est obligatoire en Suisse et les bulletins de versement rouges et oranges appartiendront au passé d'ici au 30 septembre 2022.

Le paiement au guichet d'un bureau postal restera néanmoins possible. À noter que la Poste prélève une taxe sur les versements au guichet, proportionnelle au montant de la facture.

Des alternatives gratuites existent et sont privilégiées : le paiement par application mobile ou via e-banking. Mieux encore : adhérez à la facture électronique eBill !



Plus d'infos :
www.gland.ch/ebill

Avantages



**Pour
les usagers**

Pratiques, rapides et efficaces, les nouvelles QR-factures comprennent toutes les informations de paiement dans le QR-Code et peuvent ainsi être lues facilement par voie numérique. Le scannage du QR-Code fonctionne très simplement, un clic suffit pour déclencher le paiement.

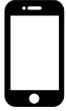


**Pour
l'Administration**

La QR-facture permet de disposer d'informations complètes pour l'établissement de la facture, la rentrée de paiement et le rapprochement avec la comptabilité des débiteurs. L'identification précise de la pièce comptable permet un processus entièrement automatisé dans la comptabilité des débiteurs.

Comment payer une QR-facture ?

APPLICATION MOBILE



Ouvrez l'application mobile de votre banque, scannez le QR-Code avec la fonction lecture du QR-Code, puis validez le paiement.

E-BANKING



Connectez-vous à votre e-banking, scannez le QR-Code avec votre webcam puis validez le paiement. Il est possible de renseigner les informations de paiement manuellement.

COURRIER POSTAL



Envoyez la partie inférieure de la QR-facture par courrier postal à votre établissement financier avec un ordre de paiement. Les conditions générales de votre banque sont applicables.

AU GUICHET DE LA POSTE



Comme pour les bulletins de versement, vous pouvez vous rendre au guichet et présenter la QR-facture. Vous recevrez le récépissé attestant de votre paiement. La taxe sur les versements au guichet de la Poste est applicable.



En cas de paiement e-banking avec saisie manuelle, vérifiez que les champs « IBAN », « référence » et « montant » correspondent aux données de la QR-facture.

N'utilisez pas une ancienne référence bancaire ou un ancien modèle de paiement. Votre versement serait automatiquement refusé et un rappel risque de vous être envoyé.

Pour toute question relative à votre e-banking, veuillez-vous adresser directement à votre banque.

Présentation de la partie inférieure d'une QR-facture

1

La section de paiement inclut un code QR qui peut être scanné par un smartphone, une tablette ou un ordinateur et permet de déclencher le paiement via une application e-banking.

2

La partie inférieure gauche de la QR-facture fait office de récépissé à tamponner si vous privilégiez le paiement au guichet de la poste.

3

Les factures sont imprimées sur un papier prédécoupé qui facilite le détachement de la section de paiement à l'office postal.

Récépissé		Section paiement	
<p>Compte / Payable à CH36 3000 0002 1200 6896 5 Ville de Gland Service des finances Case postale 1196 Gland Référence 00 00000 00002 00000 10500 00075 Payable par Prime Technologies SA Route de Denges 6 1027 Lonay</p>		<p>Compte / Payable à CH36 3000 0002 1200 6896 5 Ville de Gland Service des finances Case postale 1196 Gland Référence 00 00000 00002 00000 10500 00075 Informations supplémentaires D-Facturation diverse Payable par Prime Technologies SA Route de Denges 6 1027 Lonay</p>	
Monnaie	Montant	Monnaie	Montant
CHF	10.00	CHF	10.00
Point de dépôt			